



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Février 2023

01 02 : Lettre ouverte aux Institutions de l'Union européenne pour contester les nouvelles incitations au développement de nouvelles installations hydroélectriques. La biodiversité ne doit pas être sacrifiée aux demandes en énergie La SEPANSO Aquitaine décide de cosigner cette lettre.

01 02 : Mont de Marsan – Commission Départementale de la Nature, des paysages et des sites – Jean-Pierre Temboury a représenté la SEPANSO



le pigeonnier du Parc Jean Rameau à Mont de Marsan

02 02 : Rion des Landes – Dossier 21BX0004 (SEPANSO c/Jugement T.A. n° 1701194 du 30/09/2020) – Le Cabinet Ducourau estime qu'il n'est pas utile de compléter le mémoire en réplique de Me Soumaille-Slawinski enregistré par le 12/09/2022, par de nouvelles écritures. Le Cabinet assurera la plaidoirie lors de l'audience publique près la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

02 02 : Mont de Marsan – Stratégie nationale des Aires Protégées – Réunion du Comité départemental « Aires protégées » - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

03 02 : Lалуque – Encore une commune où l’on peut constater que les plantations de pins ont souffert de la sécheresse et du manque d’eau.



03 02 : Arjuzanx – signature Charte des gestionnaires de sites qui accueillent des grues cendrées – Lors du comptage au mois de janvier, il y avait 12541 grues sur la Réserve Naturelle Nationale de l’étang du Cousseau (Gironde) gérée par la SEPANSO, deuxième site d’Aquitaine après le site d’Arjuzanx (26765 grues dénombrées) - Georges Cingal est chargé de représenter la Fédération SEPANSO Aquitaine



Photo prise par Michel Ruiz, LPO 40

04 02 : Hossegor : tout est prêt pour « déplacer 5000 m3 de sables vers les plages du Par cet des Chênes lièges par bandes transporteuses (travaux du 1^{er} au 18 février de 7 à 19 heures du lundi au vendredi)



05 02 : Mimizan – Courrier au Tribunal administratif : Procédure d’aide à l’exécution d’un jugement assortie d’une demande d’astreinte (2 pages + 7 pièces jointes)

05 02 : Pays tarusate - Courrier au Tribunal administratif : Procédure d’aide à l’exécution d’un jugement assortie d’une demande d’astreinte (3 pages + 5 pièces jointes)

06 02 : Mont de Marsan – réunion du Conseil d’administration de la SEPANSO Landes – Projet de PV : 13 pages

07 02 : Pays Tarusate – La Cour administrative d’appel adresse l’ordonnance de clôture d’instruction dans l’affaire enregistrée sous le n° 23BX00287 (les élus ont fait appel du jugement obtenu par la SEPANSO)

07 02 : Arjuzanx – La DDTM adresse le compte rendu de la réunion du 06/01/2023 du Comité consultatif de la Réserve naturelle nationale (3 pages)

07 02 : Avis délibéré de l’Autorité environnementale sur l’autorisation unique de prélèvement d’eau de l’organisme unique IrrigAdour (29 pages) – Conclusion : « *Le dossier devrait être entièrement revu en conformité avec la réglementation, tant en ce qui concerne la demande d’AUP qu’en matière d’évaluation environnementale* ». La SEPANSO a retrouvé avec satisfaction les observations qu’elle fait depuis des années, comme d’autres associations, dans cet avis dont la lecture est indispensable. https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/230207_aup_ougc_irrigadour_delibere_cle248eac.pdf

08 02 : Rion des Landes – 21BX00004 (Dossier SASU Rion Des Bois) – Le Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires adresse un mémoire en défense (7 pages). Il répond au courrier du 08 janvier 2021 de la Cour Administrative qui lui communiquait la requête de la SEPANSO de Mieux vivre à Rion et ses environs et de riverains

09 02 : Bordères et Lamensan – Le dossier qui oppose les riverains, l'ARSBB et la SEPANSO à SOLEAL est audencé au tribunal judiciaire de Mont de Marsan le 2 mars à 9h30.

10 02 : Rion des Landes – Dossier 23BX2104428 – Me Ducourau produit un mémoire en réponse au mémoire en défense de la Société Urba 128 (photovoltaïque) : 15 pages + 12 pièces jointes.

13 02 : Poissons migrateurs – Consultation du public – Observations SEPANSO : 1 page

14 02 : Pays tarusate – 23BX00287 – La communauté de communes demande à la cour administrative d'appel d'annuler le jugement n° 2001117 du 30 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Pau a annulé la délibération du 21 novembre 2019 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Tarusate a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal, tenant lieu de programme local de l'habitat en tant que la délibération classe, en zone AUeol, douze emplacements situés à Rion-des-Landes. (6 pages) - aucune pièce jointe si ce n'est le jugement et la délibération qui autorise le président à ester en justice – Cet appel est basé sur des rumeurs de modification des couloirs d'entraînement de l'armée. La SEPANSO déplore une manœuvre opérée avec l'argent des contribuables.

14 02 : Cagnotte – FR3 interviewe Georges Cingal – Évidemment après l'avis de l'autorité environnementale, avant la manifestation de certains agriculteurs le 21 février, c'est un plaisir de dialoguer avec des journalistes.

15 02 : Qualité de l'eau – Bonne nouvelle – l'ANSES tranche enfin : « *au vu de ce risque pour la qualité des ressources en eau, l'ANSES engage une procédure de retrait des principaux usages des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active S-métolachlore. Cela permettra de réduire la contamination de l'environnement par cette substance et contribuera donc à une restauration progressive de la qualité des eaux souterraines.* » - Rappel : la SEPANSO avait, bien avant que la pollution des captages pour l'alimentation en eau potable ne soit avérée, averti que les nappes phréatiques seraient polluées (relire Sud-Ouest Nature)

15 02 : Cauneille – braconnage sur la réserve volontaire d'une adhérente – Courrier au maire (1 page) avec copie à la préfète, à l'OFB, à la DDTm et à la Fédération des chasseurs – Suivant nos conseils, notre adhérente a adressé une plainte au Procureur de la République.

15 02 : Sabres – Réunion RLPI – Georges Cingal a représenté la SEPANSO Landes et Paysages de France. La prochaine réunion publique devrait avoir lieu en mars. Notes de séance : 2 pages.

16 02 : Pontonx – Inquiétudes environnementales – Courrier au maire (2 pages) avec copies aux autorités départementales.

20 02 : Capbreton – réunion concernant la réhabilitation du marais de la Pointe – José Manarillo représentera la SEPANSO (décision C.A.)

21 02 : Ledoux (64400) – Installation du comité de pilotage du programme d'études préalables du PAPI Gave d'Oloron

22 02 : Guiche (64520) – Réunion du Comité de pilotage du programme d'études préalables au PAPI de l'Adour aval

23 02 : Mont de Marsan – Réunion d'information territoriale : Programmes régionaux européens 2021-2027 - support de présentation en suivant ce lien : https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2023-01/Presentation_reunion_info_territo_def_2.pdf
On y retrouve l'intégralité des axes de la politique régionale mobilisant des fonds européens (FEDER, FSE+ et FEADER).

24 02 : Hossegor – Visite du chantier du dragage du lac – Jean-Pierre Temboury représente la SEPANSO

25 02 : Convocation des adhérents à l'Assemblée générale de la SEPANSO Landes le 1^{er} avril 2023 à Gaas.

27 02 : Lit & Mixe – La SEPANSO demande à la préfecture le contrôle de légalité du permis PC04015722X0022 délivré le 07 11 2022 pour la réalisation d'un ensemble immobilier sur zone Natura 2000 (3 pages)

Documents :

Loi n°2023-54 du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée (JORF du 03/02/2023) – la SEPANSO apprécie que ses demandes soient prises en compte...

Renforcement de l'interdiction du plomb en zones humides - L'usage de la grenaille de plomb dans les ZH était déjà interdit en France, mais les zones concernées seront désormais plus vastes (distance de 100 mètres au lieu de 30 mètres) et le simple port de munitions au plomb devient interdit sur ces zones. Le Ministre de la Transition Écologique a diffusé une instruction le 14/02/2023 - <http://www.zones-humides.org/actualit%C3%A9/evolution-de-linterdiction-de-la-grenaille-de-plomb-en-zone-humide>

Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? – Avis CESE - <https://www.lecese.fr/actualites/favoriser-levolution-de-la-societe-vers-la-sobriete-le-cese-adopte-son-avis>